

La Financière CMLS figure parmi les plus importantes sociétés de services hypothécaires indépendantes au Canada. Axée sur l'innovation, un service client dédié et l'adoption de nouvelles technologies, notre fierté réside dans le fait d'être la Société Hypothécaire du Canada™ depuis 1974.



Les acheteurs qualifiés de maisons qui ont immigré ou déménagé au Canada au cours des 5 dernières années sont admissibles au programme CMLS Financial Nouveaux arrivants au Canada pour l'achat d'une propriété avec aussi peu que 5 % de mise de fonds.

<p>Propriétés admissibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum de 2 unités (1 unité doit être occupée par le propriétaire). • Clôture pour construction neuve dans les 120 jours. (L'inscription à la garantie pour les maisons neuves doit être confirmée.) • Propriétés existantes en revente. • Superficie minimale requise de 750 pieds carrés pour une maison et 500 pieds carrés pour un condo.
<p>Qualification de l'emprunteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Doit avoir immigré au Canada au cours des 60 derniers mois. • Emploi à temps plein au Canada pendant au moins 3 mois (les emprunteurs transférés dans le cadre d'un programme de mutation d'entreprise sont exemptés). • Doit avoir un permis de travail valide (doit être valide pendant 183 jours après la clôture) ou avoir le statut d'immigrant admis. • Pour un ratio prêt-valeur (LTV) de 95 %, la mise de fonds doit provenir de ressources propres. Pour les ratios LTV inférieurs à 95 %, un minimum de 5 % doit provenir des ressources propres de l'emprunteur, le reste peut être offert en cadeau par un membre immédiat de la famille. Toutes les dettes détenues à l'extérieur du pays doivent être incluses dans le ratio total du service de la dette. (Les revenus de location gagnés à l'extérieur du Canada doivent être exclus du calcul du ratio d'endettement brut (GDS) et du ratio d'endettement total (TDS).) • Les garants ne sont pas autorisés. • Les diplomates étrangers qui ne paient pas d'impôts au Canada ne sont pas admissibles à ce programme.

Exigences en matière de documentation/informations – Voir page 2.

Exigences en matière de documentation/informations

Tous les RPV	<ul style="list-style-type: none"> • Permis de travail valide (doit être valide pendant 183 jours après la clôture) ou vérification du statut d'immigrant admis • Confirmation de revenu • Confirmation de la mise de fonds • Contrat d'achat et de vente
Jusqu'à 90%	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre de référence d'une institution reconnue <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Six mois de relevés bancaires du compte principal • Une histoire de crédit alternative supplémentaire peut être nécessaire.
90.01 – 95%	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau de crédit international démontrant un profil de crédit solide <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux sources alternatives de crédit démontrant des paiements ponctuels (aucun arriéré) au cours des 12 derniers mois. Les deux sources alternatives canadiennes requises sont : <ul style="list-style-type: none"> o Historique des paiements de location confirmé par une lettre du propriétaire et de la banque. o Une autre source alternative (électricité/services publics, téléphone, câble, téléphone portable et assurance automobile) à confirmer par une lettre du fournisseur de services ou 12 relevés de facturation mensuels. <p><i>NOTE : Les sources alternatives de crédit doivent provenir d'une source canadienne.</i></p>
Restrictions	<p>Non disponible pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revenu déclaré pour travailleurs autonomes (Business for Self-Styled/Declared Income) • Propriétés locatives • Refinancements • Sources de mise de fonds empruntées • Programme pour résidences de vacances ou secondaires